



CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 avril 2022 COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 19h15

A l'appel, étaient présents :

Guy GATOUNES, Bernard PIERA, Isabelle LAPCHIN, Stéphanie VALOGNE,
Florence CARLIER, Joseph FARRE, Frédéric HEBRARD, Sylvain GARCIA, Philippe
HERVE, Patrick BERNARD.

Absents excusés : Gaëlle FARRIOL, Elvire ASPART, Jean-François BOIX, Véronique CANET, Jean-François DUNYACH,

Procuration (5) :

Mme Gaëlle FARRIOL a donné procuration à Stéphanie VALOGNE
Mme Elvire ASPART a donné procuration à Isabelle LAPCHIN
Mme Véronique CANET a donné procuration à M. Frédéric HEBRARD
M. Jean-François BOIX a donné procuration à Mme Florence CARLIER
M. Jean-François DUNYACH a donné procuration à M Philippe HERVE

Mme Isabelle LAPCHIN a été désignée secrétaire de séance.

Soit 10 membres présents sur un effectif de 15, le quorum est atteint.

Rappel de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal en date du 19 janvier 2022

1/ FINANCES

- Approbation du compte de gestion et comptes administratifs (principal et annexe)
- Affectation du résultat
- Validation du taux d'imposition des taxes locales directes
- Vote du Budget Primitif principal et annexe eau et assainissement
- Créances admises en non-valeur
- Vote des subventions allouées aux associations
- Vote tarification de location des salles

2/ AFFAIRES PERISCOLAIRES

- Convention de mise à disposition de service
- Convention de mise à disposition du matériel et des locaux
- Convention de mise à disposition du personnel sur les temps périscolaires

3/ URBANISME

- Rétrocession de la voirie privée du lotissement Claire Fontaine à la commune
- Subvention DETR- AIT et Fond de concours
- Réaménagement du secteur du Pont de Reynès (information)

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2022**

Conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales, le compte rendu de la séance du 19 janvier a été affiché sous les huit jours et publié sur le site internet de la commune, ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie.

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal.

2 contre (Patrick BERNARD / Jean-François DUNYACH) 1 abstention Philippe HERVE 12 pour

1/FINANCES (Présentation Mme Florence CARLIER-RUIZ 1^{ère} adjointe)

Approbation du Compte de Gestion 2021

L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte de gestion et sur le compte administratif.

Présentation par M. Florence CARLIER des documents retraçant l'exécution des dépenses et recettes 2021 (les comptes de gestion du receveur étant en concordance avec le compte administratif principal de la commune de Reynès (M14) et du compte administratif annexe eau et assainissement (M49)).

Il est demandé au conseil municipal sous la présidence de Mme CARLIER d'approuver :

1- Compte administratif principal M14 - Résultat de l'exercice

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 868 516.21 € | 154 810.81 € |
| Recettes | 1 002 939.91 € | 311 004.36 € |

Il a été noté que les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées dans leur ensemble.

Résultat d'exécution section fonctionnement 2021 134 423.70 €

Résultat d'exécution section investissement 2021 156 193.55 €

Report de l'exercice N-1 fonctionnement au R002 387 418.79 €

Report de l'exercice N-1 investissement au D001 - 7 268.10 €

2- Compte administratif annexe M49 Eau assainissement - Résultat de l'exercice

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 3 724.31 € | 310 613.82 € |
| Recettes | 42 200.40 € | 75 936.80 € |

Résultat d'exécution section exploitation 38 476.09 €

Résultat d'exécution section investissement - 234 677.02 €

Report de l'exercice N-1 fonctionnement au R002 29 135.89 €

Report de l'exercice N-1 investissement au R001 21 953.92 €

Il a été spécifié que des recettes concernant les subventions liées à la STEP du village arriveront sur l'exercice 2022.

Après les différentes questions et discussions, Florence CARLIER affirme la stricte concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs de la commune. Elle demande à Monsieur le MAIRE ne pouvant procéder au vote des comptes administratifs, comme le prévoit la loi, de quitter la salle.

Voté 1 contre (J.François DUNYACH) 2 abstentions (Philippe HERVE/ Patrick BERNARD) 11 pour

Affectation du résultat (Budget Principal et Budget Annexe Eau et Assainissement)

Budget principal M14 - Résultat de l'exercice

Après reprise de l'exercice N-1, 521 842.49 € est reporté en section fonctionnement
Après reprise de l'exercice N-1, 148 925.45 € est reporté en section d'investissement

Budget annexe M49 - Résultat de l'exercice

Après reprise de l'exercice N-1, 67 611.98 € est reporté en section de fonctionnement
Après reprise de l'exercice N-1, - 212 723.10 € est reporté en section d'investissement

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement du budget principal de la commune et du budget eau assainissement.

Voté 1 contre (J.François Dunyach) 2 abstentions (Philippe HERVE/ Patrick BERNARD) 12 pour

Vote des taux d'imposition

L'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités. En revanche, il a été décidé de ne pas augmenter les impôts sur le bâti et le non bâti, les taux proposés aux votes pour 2022 sont :

- Taxe foncière (bâti) : 36.67 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Voté à l'unanimité

Budget primitif principal et annexe

Mme Florence CARLIER-RUIZ présente le Budget Primitif de 2022 de la commune.
Ci-joint la synthèse des sections d'investissement et fonctionnement.

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section Fonctionnement | 1 508 973.29 € | 1 508 973.29 € |
| Section Investissement | 957 652.35 € | 957 652.35 € |
| TOTAL | 2 466 625.64 € | 2 466 625.64 € |

M Philippe HERVE demande à Mme Florence CARLIER si les 50 000€ concernant l'augmentation des frais de personnel répondent à des frais prévisionnels. Mme Florence CARLIER répond que c'est une réserve de prudence.

Mme Florence CARLIER explique que le budget investissement est ambitieux du fait que nous entrons dans la 3^{ème} année du mandat et que donc les projets de la majorité se lancent petit à petit. Cette année, le commencement du projet de la construction de l'école maternelle avec les différentes études, travaux de voirie et mise aux normes des réseaux du lotissement Claire Fontaine, mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux, voirie communale... Elle explique également que les subventions ont été demandées et que d'autres le seront au fur et à mesure de l'avancement de ces projets.



Le fond de concours de la communauté de communes sera également utilisé. Mr le MAIRE ajoute que nous avons pu récupérer les sommes du fond de concours non utilisées par l'ancienne municipalité et que c'est une bonne nouvelle pour la commune.

Il est également prévu d'affecter un montant de 141 000 € de la section fonctionnement de ce même budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Voté 1 contre (J.François DUNYACH) 2 abstentions (Philippe HERVE / Patrick BERNARD) 12 pour

Puis, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif Eau Assainissement 2022 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Section Exploitation | 107 611.98€ | 107 611.98€ |
| Section Investissement | 272 486.72€ | 272 486.72€ |
| TOTAL | 380 098.70€ | 380 098.70€ |

Sur l'année 2022, il est prévu un rééquilibrage de la section investissement avec l'entrée des subventions manquantes de la STEP du village et une affectation d'un montant de 70 000 € de la section de fonctionnement de ce même budget.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Voté 1 contre (J.François DUNYACH) 2 abstentions (Philippe HERVE / Patrick BERNARD) 12 pour

Sur tous les votes du CG, BP, affectation du résultat, les élus de l'opposition ont soit voté contre ou se sont abstenus. Ces derniers précisent que n'ayant pas été destinataires des éléments financiers avant le conseil pour en consulter le contenu, il reste difficile pour eux de valider ces éléments après leur simple lecture.

Montant des créances admises en non-valeur par la perception

Le comptable public soussigné, n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état du budget M14 et demande l'admission en non-valeur d'un montant de 1 670.71 € qui devra être mandaté au compte 6541.

Mr le MAIRE propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de ces créances admises en non-valeur sachant qu'une vérification est faite via les services administratifs de la commune afin d'éviter toute erreur sur ces non-paiements à la collectivité.

Voté à l'unanimité

Vote des subventions allouées aux associations

Sur proposition de la commission en charges des associations, les montants des subventions allouées aux associations pour 2022 sont soumis au vote : comme ci-dessous énuméré :

| NOM DES ASSOCIATIONS | MONTANT SUBVENTION 2022 |
|----------------------------|-------------------------|
| La chasse | 500€ |
| La pétanque | 500€ |
| Amicale des pompiers | 150€ |
| Jumelage Reynès / Macanet | 500€ |
| GVR GYM Reynès | 600€ |
| Comité des fêtes | 500€ |
| Anciens combattants | 500€ |
| Reynès patrimoine culturel | 500€ |
| Club de l'amitié | 500€ |

| | |
|------------------------------|---------------|
| Cistells i banastes | 500€ |
| La récré | 600€ |
| Protection animale amélienne | 150€ |
| La ronde de Reynès | 600€ |
| Baillando | 500€ |
| CCCV cours catalan et revue | 300€ |
| Traditions vertes | 500€ |
| Judo | 400€ |
| Cord' artista | 150€ |
| Réadaptaform | 150€ |
| RASED | 182€ |
| Coopérative maternelle | 350€ |
| Coopérative primaire | 350€ |
| TOTAL | 8 982€ |

Mr le MAIRE explique qu'une légère baisse a été prévu sur cette ligne budgétaire du fait que certaines associations ont peu ou rien fait pendant les années COVID et que celles-ci ont donc suffisamment de trésorerie pour subvenir à leurs besoins pour cette année.

M le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces différents montants.

M. Patrick BERNARD interpelle M. le Maire sur une demande de valorisation de la subvention allouée à l'association CCCV dont il est le trésorier, afin de marquer l'année du 10ème anniversaire, par la mise en place d'une fête. M LE MAIRE dit que les montants alloués aux associations ont été fixés par la commission, qu'il entend sa demande mais ne peut revoir les tarifs aujourd'hui. Toutefois, il sera possible d'étudier ce cas et un soutien technique et/ou financier pourra être envisagé en fonction des besoins qui seront demandés pour cette manifestation.

Voté à l'unanimité

Tarification location des salles

La délibération portant tarification des locations des salles communales doit être mise à jour afin de préciser la durée de la location, (à la journée ou au week-end).

Aussi il est proposé au conseil municipal d'approuver la tarification suivante :

| Catégorie | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|------------------|---|-------|------|
| Location salle à la journée tarifs : | Gratuit | Gratuit un fois/an | 150€ | 200€ |
| 2 jours (Week-end) tarifs : | Gratuit | Puis se référer aux tarifs des catégories 3-4 | 200€ | 300€ |
| Un chèque de caution | 250 € | 250 € | 250 € | 250€ |
| Convention : | Oui à l'année | oui | oui | oui |
| Assurance responsabilité civile | oui | oui | oui | oui |

Catégorie 1 : Associations reynésiennes et associations hors commune à vocation culturelle ou sportive qui interviennent sur Reynès.

Catégorie 2 : Le personnel communal et les membres du conseil Municipal

Catégorie 3 : Les particuliers habitants sur la commune

Catégorie 4 : Autres non habitants sur la commune

* Remise des clefs la veille du jour de la location avant 16 h, et restitution des clefs le lendemain du jour de la location à partir 9h30.

*Sauf pour location à la journée du samedi ou dimanche la récupération des clefs se fait vendredi avant 16h et la restitution le lundi matin.

M. Philippe HERVE expose la difficulté pour certains usagers de rendre les clés le lundi matin à la première heure et sollicite donc une souplesse de la collectivité. M le MAIRE explique que c'est déjà le cas, il est en accord avec cette remarque et propose de noter ce rendu avant 16h le lundi.

Voté à l'unanimité

2/ AFFAIRES PERISCOLAIRES

| |
|--|
| Convention de mise à disposition de service, locaux, matériel et personnel périscolaire auprès de la CC Vallespir |
|--|

La compétence enfance jeunesse a été transférée à la Communauté de Communes du Vallespir le 01/01/2017, depuis 2020 la commission enfance jeunesse a travaillé sur un projet jeunesse territorial ayant pour objectifs :

- L'amélioration de la qualité éducative de l'accueil d'enfants
- L'harmonisation du fonctionnement et des pratiques des accueils périscolaires dans un cadre légal
- L'offre d'égalité de service aux familles
- Le rapprochement du service périscolaire avec les services de restauration et avec l'école afin de renforcer la cohérence éducative
- La construction d'un projet de territoire jeunesse afin de favoriser l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie des familles

Dans un souci de bonne organisation des services conformément à l'article L 5211-4-1 du code général des collectivités, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de mise à disposition du service périscolaire intercommunal doit être signée avec la Communauté de Communes du Vallespir pour une durée de 3 ans du 01/09/2021 au 31/08/2024.

Celle-ci comprendra 4 annexes :

Annexe 1 désignation des locaux mutualisés

Annexe 2 désignation des équipements mutualisés

Annexe 3 inventaire du matériel transféré à l'accueil périscolaire

Annexe 4 convention de mise à disposition du personnel

GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

ANNEXE 1 – DESIGNATION DES LOCAUX MUTUALISES

COMMUNE DE REYNES – GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

Pont de Reynès

| Dénomination des lieux | Descriptions supplémentaires le cas échéant | Temps d'occupation | | | Capacité maximum | Observations le cas échéant |
|--|---|--------------------|------|------|------------------|--------------------------------------|
| | | Matin | Midi | Soir | | |
| Local de la garderie avec la cour attenante. | Algeco Jardinières | x | x | x | | |
| Salle de motricité. | Matériel sportif | x | x | x | | |
| La cantine | Bloc wc attenant | x | x | x | 61 | |
| Salle polyvalente du village (les échoppes). | Tables et chaises | x | x | x | | Extérieur à l'école |
| Le dortoir pour la sieste. | Lit de l'école et couvertures | | x | | | |
| Les salles de maternelles | | | | x | | en cas d'intempéries. Voir ménage |
| Sanitaires Ecole. | | x | x | x | | 3 blocs wc de l'école |
| Les 2 cours de l'école | Structure de jeux/toboggan | x | x | x | | |
| Le City stade | | x | x | x | | Extérieur à l'école |
| Le petit Jardin | | x | x | x | | Extérieur à l'école |
| Salle informatique | | x | x | x | | |
| Théâtre de verdure | | x | x | x | | Extérieur à l'école |

**GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE****ANNEXE 2 – DESIGNATION DES EQUIPEMENTS MUTUALISES****COMMUNE DE REYNES – GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE****Pont de Reynès**

| Désignation de l'équipement | Descriptions supplémentaires le cas échéant | Constat de l'état de l'équipement | | | Nombre | Précisions |
|---------------------------------------|--|-----------------------------------|-------|------------|--------|--------------------|
| | | Bon état | Usagé | Très usagé | | |
| Ordinateur | Bureau périscolaire, PC fixe | x | | | 1 | |
| Photocopieur | | x | | | 1 | |
| Une sono | Sur roulette | x | | | 1 | |
| Armoires | De l'Algeco | x | | | 2 | |
| Tables | | x | | | 3 | Enfants et adultes |
| Le matériel de la salle de motricité. | Tapis, plots, cerceaux, ballons, dossards... | x | | | - | |
| Chaises | | x | | | 17 | Enfants et adultes |
| Table de Ping Pong | | | | x | 1 | Extérieure |
| Un bureau et sa chaise | | x | | | 1 | |
| Climatisations portatives | | x | | | 2 | |
| Banc | Algeco | x | | | 1 | Intérieur |
| Petits vélos | | x | | | 11 | |

GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

ANNEXE 3 – INVENTAIRE DU MATERIEL TRANSFERE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

COMMUNE DE REYNES – GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

Pont de Reynès

| Désignation du matériel | Nombre | Observations particulières |
|-------------------------|--------|--|
| Jeux de construction | - | Lego, kappias, Playmobil... |
| Poussettes et berceaux | 8 et 2 | |
| Poupées | 8 | |
| Jeux d'extérieur | 6 | Raquettes, quilles, ballons... |
| Jeux de société | 15 | |
| Matériel consommable | - | Feuilles, feutres, crayons, peinture... et petit matériel de bricolage. |
| Livres | 15 | |
| Puzzles | 11 | |

GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE

ANNEXE 4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

| NOM PRENOM | GRADE | STATUT | TEMPS HEBDO | ACCUEIL PERISCOLAIRE DES TEMPS | | | | | MISSION |
|--------------------|--|-----------|----------------------|--------------------------------|------|------|----------|-------------|-----------|
| | | | | MATIN | MIDI | SOIR | MERCREDI | REPLACEMENT | |
| ALAMINOS Patricia | Adjoint Technique | Titulaire | 15/35 ^{ème} | X | X | X | | | Animateur |
| BRU Angélique | ATSEM Principale de 2 ^{ème} Classe | Titulaire | 3/35 ^{ème} | | X | | | | Animateur |
| BOIX Corine | Adjoint Technique Principale 2 ^{ème} Classe | Titulaire | 17/35 ^{ème} | X | X | X | | | Animateur |
| COROMINAS Maria | | PEC | 3/35 ^{ème} | | X | | | | Animateur |
| MATHIEU Christelle | ATSEM Principale de 2 ^{ème} Classe | Titulaire | | | X | | | | Animateur |
| FARRE Montserrat | Adjoint Technique Principale de 2 ^{ème} Classe | Titulaire | | | | | | X | Animateur |
| FOUCHER Christine | | PEC | | | | | | X | Animateur |

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention de mise à disposition du service.

Voté à l'unanimité

3/ URBANISME

Donation pour l'euro symbolique de la voirie et de l'espace vert du lotissement Claire Fontaine

Madame PEYTAVI épouse RODRIGUEZ, est propriétaire des parcelles AH 600 et AH 601, voirie et espace vert du lotissement de Claire Fontaine. Aussi celle-ci souhaite donner à la commune ces dites parcelles pour l'euro symbolique.

Monsieur Le Maire propose que l'office notarial de Maître Garrigue à Arles-sur-Tech soit en charge de l'établissement de l'acte et que les frais de celui-ci soient supportés par la commune.

Monsieur Philippe HERVE propose que l'on mentionne sur la délibération que cette démarche est exceptionnelle dans la mesure où celle-ci est liée à des travaux à venir de remise en état des voiries et réseaux.

Le conseil municipal doit donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte et tous les documents s'y afférents.

Voté à l'unanimité

Opération VRD (Voierie Réseau Divers) - Lotissement Claire Fontaine

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable SIAEP a budgétisé pour septembre 2022, la réfection des réseaux et raccordement du secteur du Vila - lotissement de Claire Fontaine qui selon le schéma directeur d'eau potable est une priorité. Compte tenu que les premiers éléments de notre schéma d'assainissement révèlent la même nécessité, il paraît judicieux de lancer cette opération en même temps. Ainsi, les coûts de la réfection de la voirie seront partagés avec le SIAEP.

La commune après avoir mis en concurrence trois cabinets d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre, a retenu le cabinet JCK ingénierie pour un montant hors taxe de 21 000 € HT, pour la réalisation de l'avant-projet AVP – le projet PRO – assistance à la passation des contrats de travaux ACT, les visas des études d'exécution DET et l'assistance aux opérations de réception AOP, ainsi que pour l'élaboration du marché et la coordination des entreprises sur le chantier du SYDEEL 66 et du SIAEP.

Aussi, une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée en mars 2022 pour un montant de travaux approximatif de 386 886.05 € HT à hauteur de 40% soit 154 754.42 € HT.

Des aides supplémentaires seront sollicitées au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial AIT et auprès de l'agence de l'eau. Les crédits nécessaires sont ouverts au Budget prévisionnel 2022.

Afin de couvrir les dépenses prévisionnelles, le plan de financement proposé est le suivant :

| | |
|----------------------|--------------|
| DETR 40% | 154 754.42 € |
| AIT 20% | 77 377.20 € |
| Agence de l'eau 20% | 77 377.20 € |
| Auto financement 20% | 77 377.23 € |

Le conseil municipal doit approuver le programme des travaux, le choix du maître d'œuvre ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Voté à l'unanimité

Opération Economie - Chapelles de Reynès

Dans un souci de diminuer les dépenses d'énergie des bâtiments communaux, la municipalité souhaite engager des travaux dans les églises du Vila et du Village.

Il est proposé de remplacer le système de chauffage devenu trop énergivore, mais aussi de refaire l'étanchéité de la voute de la chapelle du Vila, et de procéder au changement du système d'éclairage par de la LED qui est plus économique.



Le montant de la dépense s'élève à 28 481.92€ HT et une aide au titre de la dotation à investissement local a été demandée en date du 11 mars 2022, aussi les crédits nécessaires sont ouverts au BP 2022.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande de subvention et donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents s'y afférents.

Voté à l'unanimité

Effondrement sur la DFCI route de Cal Cascat

Suite aux fortes précipitations du mois de mars, un tronçon de la DFCI n°25, route de Cal Cascat s'est effondré ne permettant pas le passage de véhicules. Aussi, il est urgent de réaliser des travaux de restauration.

Le montant de la dépense s'élève à 11 616,00 € HT et la commune sollicite une aide du conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, service « environnement » dans le cadre CFM 2022, du programme d'aide à la réhabilitation d'équipement DFCI.

Le taux sollicité est de 80%.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette dépense, de solliciter une subvention au conseil départemental et de lui donner tous pouvoirs pour signer les documents s'y afférents.

Voté à l'unanimité

REAMENAGEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une étude de réaménagement du pont de Reynès est menée en collaboration avec la Communauté de Communes du Vallespir et le Département. Aussi, une visite sur site avec un chauffeur de bus et l'agence routière de Céret (Département) est prévue prochainement afin de discuter des problématiques de circulation des véhicules de grands gabarits.

M. Philippe HERVE souligne qu'il serait aussi appréciable que l'arrêt minute devant la pharmacie soit respecté afin de ne pas enlever toute crédibilité à cet emplacement de stationnement.

Fin de séance 20H30

Mr le Maire,

